

La trousse

ANTI-TROLL

contre la cyberintimidation

Guide

pour les policiers-éducateurs

(2022-04)

Bienvenue!

Je vous souhaite la bienvenue dans le guide des policiers-éducateurs de la Trousse Anti-Troll contre la cyberintimidation! Avec ce document, vous serez en mesure d'utiliser la trousse lors de vos interventions en matière de cyberintimidation dans les écoles secondaires du Québec. Toutefois, gardez en tête que le programme mise sur la simplicité et la flexibilité, donc vous adaptez la trousse en fonction de la réalité de votre organisation.

La trousse a été mise sur pied pour donner un coup de main aux écoles secondaires en construisant un partenariat efficace avec le service policier lorsqu'un événement de cyberintimidation est rapporté. La trousse est tout d'abord une mine d'informations pour l'adolescent, mais elle fait aussi la promotion d'une nouvelle façon d'intervenir auprès du suspect. Le cyberintimideur est rencontré par l'école et le service de police pour le sensibiliser, mais un suivi est fait pendant une période de trois mois pour s'assurer du succès de l'intervention. L'objectif est de changer de façon permanente le comportement reproché et non pas seulement de le faire taire pendant quelque temps.

En instaurant une procédure uniformisée dans tous les établissements scolaires, cela permettra de traiter un dossier même si les deux adolescents ne vont pas à la même école. Nous parlerons le même langage, donc l'opération sera grandement simplifiée et bonifiée.

Au courant des prochaines pages, vous apprendrez le fonctionnement de la trousse. Soyez toutefois rassuré, la simplicité est ma ligne directrice.

1. La trousse

La présence constante des réseaux sociaux et des textos fait maintenant partie de la réalité scolaire et de nouveaux problèmes sont apparus avec leurs avènements. L'intimidation qui sévissait autrefois seulement dans l'enceinte de l'école a rejoint les victimes à leur domicile grâce aux moyens de télécommunications. Il n'y a plus aucun moment de répit pour les victimes et la solution facile de couper tout contact sur les réseaux sociaux leur est malheureusement impensable.

Les intervenants scolaires doivent aujourd'hui gérer des crises qui se déroulent en dehors de leur juridiction première et ils doivent parfois demander l'assistance du service de police. Malheureusement, l'approche policière n'est pas toujours adéquate puisque la plupart des élèves ne veulent pas s'impliquer dans un processus judiciaire. Il y a donc une impasse.

La Trousse Anti-Troll a été mise sur pied afin d'aider les intervenants scolaires et le service de police à gérer différemment les cas de cyberintimidation.

<p>La définition d'un TROLL...</p>	<p>Un troll est un individu qui utilise un moyen de télécommunication pour incommoder, harceler ou intimider une personne dans un but malicieux ou pour susciter la peur.</p>
---	---

Le principe de la trousse est simple : offrir une multitude de solutions à un élève pour qu'il trouve celle qui lui convient le mieux.



Une victime de cyberintimidation peut trouver la trousse en format papier auprès d'un intervenant scolaire ou sur le site Internet www.latrousseanti-troll.com.

2. Votre rôle

Parmi les solutions proposées dans la trousse, une victime de cyberintimidation peut demander l'assistance du policier-éducateur pour régler son problème. Deux choix pourront lui être offerts lorsqu'une infraction criminelle a été commise : la **plainte criminelle** ou la **sensibilisation non judiciairisée du suspect**.

Si vous jugez qu'une solution différente pourrait s'appliquer et qu'elle serait plus opportune, utilisez-la! La trousse a été conçue pour faciliter le travail, pas pour créer des obligations.

Le choix de la plainte criminelle est simple : la victime est prête à aller au tribunal, elle remplit une déposition et un dossier est soumis au procureur. La seconde option trouve tout son sens lorsque la victime demande de l'aide, mais qu'elle ne veut pas s'impliquer dans le processus judiciaire. C'est une nouvelle façon d'aider la victime et d'éduquer le suspect sur une longue période de temps (trois mois). Pour débiter ce processus, trois critères de base doivent toutefois être présents :

1.

Une infraction criminelle a été commise (ceci légitimise votre participation dans le dossier)

2.

Le suspect doit avoir moins de 18 ans (tout comme la LSJPA, l'éducation est l'objectif principal)

3.

Il n'y a aucun danger immédiat pour la victime

Lorsque les critères sont présents, votre première action est de demander l'assistance de l'intervenant scolaire de l'école. Cette personne sera votre alliée tout au long du processus et sa participation est essentielle pour des rencontres individuelles subséquentes avec la victime et le suspect.

Voici les cinq étapes de la sensibilisation :

1. Vous faites une rencontre à l'école avec l'intervenant scolaire, la victime et son parent pour comprendre la situation. Si vous percevez du danger pour la victime par exemple, la sensibilisation ne peut se poursuivre.

L'intervenant scolaire sera appelé à rencontrer ultérieurement la victime pour remplir la fiche de rétroaction. L'objectif est de lui offrir des outils pour affronter un autre épisode de cyberintimidation et d'assurer un suivi.

2. Pour annoncer le début de la sensibilisation avec le suspect, vous pouvez envoyer aux parents du suspect la *lettre aux parents du suspect* qui explique le processus à venir.

Vous faites ensuite une rencontre à l'école avec l'intervenant scolaire, le suspect et son parent pour sensibiliser l'adolescent sur son comportement et les conséquences possibles. Ne faites pas de mise en garde à ce moment, car l'objectif n'est pas de recueillir de la preuve, mais plutôt de discuter en toute transparence avec le suspect pour espérer un changement de comportement.

La rencontre se termine par le contrat sur l'honneur dans lequel le suspect s'engage symboliquement à mettre fin à son comportement cyberintimidant. Remettez le contrat au suspect pour qu'il n'oublie pas son engagement. Cela évite de votre côté de recueillir des documents dans votre dossier.

L'intervenant scolaire sera appelé à rencontrer le suspect pour remplir la fiche de réflexion. L'objectif est de le conscientiser sur les gestes posés.

3. Faites un retour de votre rencontre à la victime. Ainsi, si le suspect n'a pas collaboré, la victime pourrait peut-être opter vers une plainte criminelle.
4. Un mois plus tard, rédigez une lettre de sensibilisation adressée au suspect et à son parent. L'idée est de répéter l'information transmise pour espérer un apprentissage de sa part. Vous pouvez envoyer cette lettre par courrier ou par courriel.
5. Trois mois plus tard, entrez en contact avec l'intervenant scolaire et la victime pour connaître l'évolution de sa situation de cyberintimidation avec le suspect. Si le suspect n'a pas cessé sa conduite problématique, suggérez alors la plainte criminelle.

Si le suspect a plutôt mis fin à son comportement et que la situation est terminée, rédigez une lettre positive au suspect et à son parent pour le féliciter. Il est important de souligner les efforts et cette lettre pourrait avoir une grande importance pour l'adolescent.

Tous les documents ci-dessus mentionnés sont disponibles sur le site Internet www.latrousseanti-troll.com sous l'onglet des *documents destinés aux intervenants* et sous l'onglet sécurisé des *documents destinés aux policiers-éducateurs*.

Comme vous pouvez le constater, le volet de la sensibilisation est simple et il est fort probable que vous le fassiez déjà. La différence avec une intervention conventionnelle est la durée du suivi (trois mois). De plus, si vous faites face à une situation de cyberintimidation impliquant deux adolescents de deux écoles différentes, vous serez en mesure de faire les étapes de la sensibilisation, mais avec deux intervenants différents.

3. Conclusion

Pour conclure, gardez toujours en tête que les étapes de la sensibilisation sont modifiables selon la réalité rencontrée. Le parent est absent par exemple, mais il consent à la tenue de la rencontre? Choisissez alors cette avenue. Je me répète : la trousse a été conçue pour faciliter votre travail, pas pour créer des obligations.

Maintenant, allons aider les victimes de cyberintimidation au Québec!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Milot', written in a cursive style.

Samuel Milot, policier à la ville de Trois-Rivières

Annexe : Le parcours de la trousse avec un policier

